

Bilan annuel de la surveillance et de la  
lutte contre les moustiques vecteurs de  
maladies humaines

**Bretagne  
Côtes-d'Armor (22)**

**2024**



# Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

**Bretagne**  
**Côtes-d'Armor (22)**

**2024**

# Sommaire

<b>1. Synthèse des actions menées en 2024</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Bilan de la surveillance</b> .....	<b>5</b>
2.1 Surveillance par piégeage .....	5
2.1.1 Réseau de surveillance.....	5
2.1.2 Résultats .....	5
2.2 Surveillance par signalements citoyens.....	8
2.3 Bilan de la surveillance.....	10
<b>3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle</b> .....	<b>12</b>
<b>4. Autres opérations réalisées</b> .....	<b>12</b>
4.1 Actions de mobilisation sociale.....	12
4.2 Diagnostics entomologiques .....	12
<b>Annexes</b> .....	<b>13</b>

En application de l'article R. 3114611 du code de la santé publique, les agences régionales de santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et de prospection, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS de Bretagne a confié ces missions à Altopictus, organisme habilité, via le marché public N° ARSBRETAGNE-SSE-2023-1 pour la région Bretagne concernant le département des Côtes-d'Armor. L'ensemble du marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum trois fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente le bilan de la surveillance géographique active (réseau de pièges pondoirs) et passive (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle mises en œuvre sur le territoire concerné par le marché public contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles.

Deux autres documents accompagnent ce bilan départemental :

- **Une synthèse technique et financière** qui récapitule les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées dans la région où intervient Altopictus. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques.
- **Une synthèse** des données principales de la surveillance et de la LAV en Europe, en métropole, en outre-mer et en région Bretagne.

# 1. Synthèse du département

## Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage

5 communes non colonisées surveillées

2 sites à risque surveillés

0/20 piège positif en *Ae. albopictus*

0/120 relevé positif en *Ae. albopictus*

## Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement citoyen

0/6 signalement sans demande d'intervention

0 signalement d'*Ae. albopictus*

6 signalements négatifs

0 signalement classé sans suite

## Opération et enquête de primo-infestation

0 opération de lutte

0 enquête de primo-infestation

0 enquête positive

0 enquête négative

## Évolution de la colonisation par *Ae. albopictus*

+0 commune colonisée en 2024

0/348 commune colonisée à ce jour

0% des communes

0% de la population habite une commune colonisée

## Opérations de lutte antivectorielle

### Dengue, chikungunya, Zika

11 cas importés en 2024

11 cas sans intervention demandée

0 enquête entomologique réalisée

0 traitement adulticide

## Autres actions réalisées

0 Formation de référents communaux

0 Réunion publique

1 Diagnostic ou actualisation de diagnostic

1 Webinaire

## 2. Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs dans les Côtes-d'Armor, comme dans toute la région Bretagne, s'est concentrée en 2024 sur *Aedes albopictus*. L'espèce est désormais présente dans les départements d'Ille-et-Vilaine (Domagné colonisée depuis 2022 et Rennes colonisée depuis août 2023) et du Morbihan (La Gacilly colonisée depuis octobre 2023). Entre 2019 et 2024, plusieurs détections ponctuelles ont également eu lieu dans tous les départements de Bretagne.

Pour les Côtes-d'Armor, des détections ponctuelles ont été enregistrées dans la commune de Saint-Brieuc en 2022.

Les enjeux de la surveillance sont aujourd'hui :

- d'éviter toute implantation du moustique dans le département ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux sites touristiques ainsi que les sites d'importation de pneumatiques.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Altopictus en 2024 sont détaillés en annexe du document **Synthèse technique et financière**.

### 2.1 Surveillance par piégeage

#### 2.1.1 Réseau de surveillance

<b>TYPE DE PIÈGES</b>	Pièges pondoirs
<b>NOMBRE TOTAL DE PIÈGES</b>	20 pièges
<b>PÉRIODE</b>	Du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre
<b>FRÉQUENCE DES RELEVÉS</b>	1x mois pour tous les pièges
<b>SITES SURVEILLÉS</b> <small>(voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)</small>	5 communes non colonisées (2 à 5 pièges par commune) 1 site de pneus (3 pièges) 1 site touristique (3 pièges)

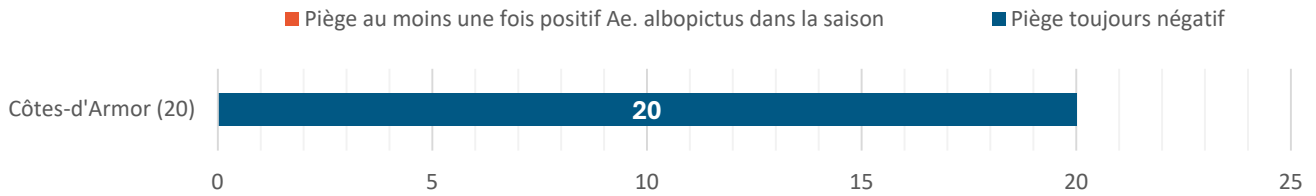
#### 2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges et le nombre de relevés effectués :

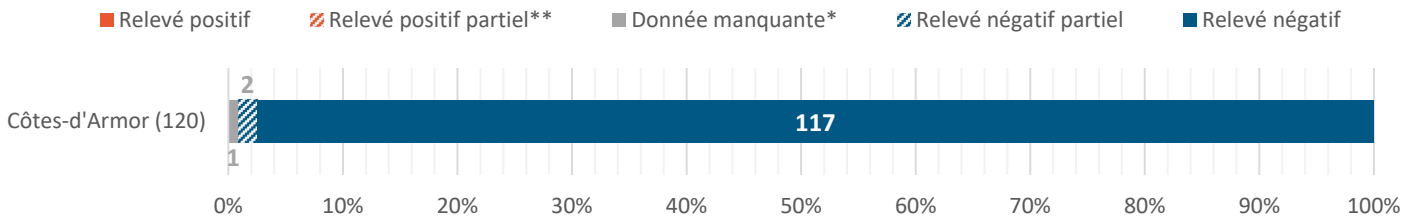
- Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas.
- Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (un mois par exemple).

Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

▪ **20 pièges déployés, tous négatifs**



▪ **120 relevés effectués, tous négatifs excepté un relevé manquant**



Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que cette valeur représente sur l'ensemble.

Les 20 pièges du réseau de surveillance du département ont été négatifs tout au long de la saison (carte 1, figure 1, annexe 2).

Les proportions de données manquantes\* et de données partielles\*\* sont respectivement de 0,8% et 1,6%.

\* Les données manquantes correspondent aux relevés pour lesquels le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

\*\* Les données partielles correspondent aux pièges retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'Aedes albopictus pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'Aedes albopictus.

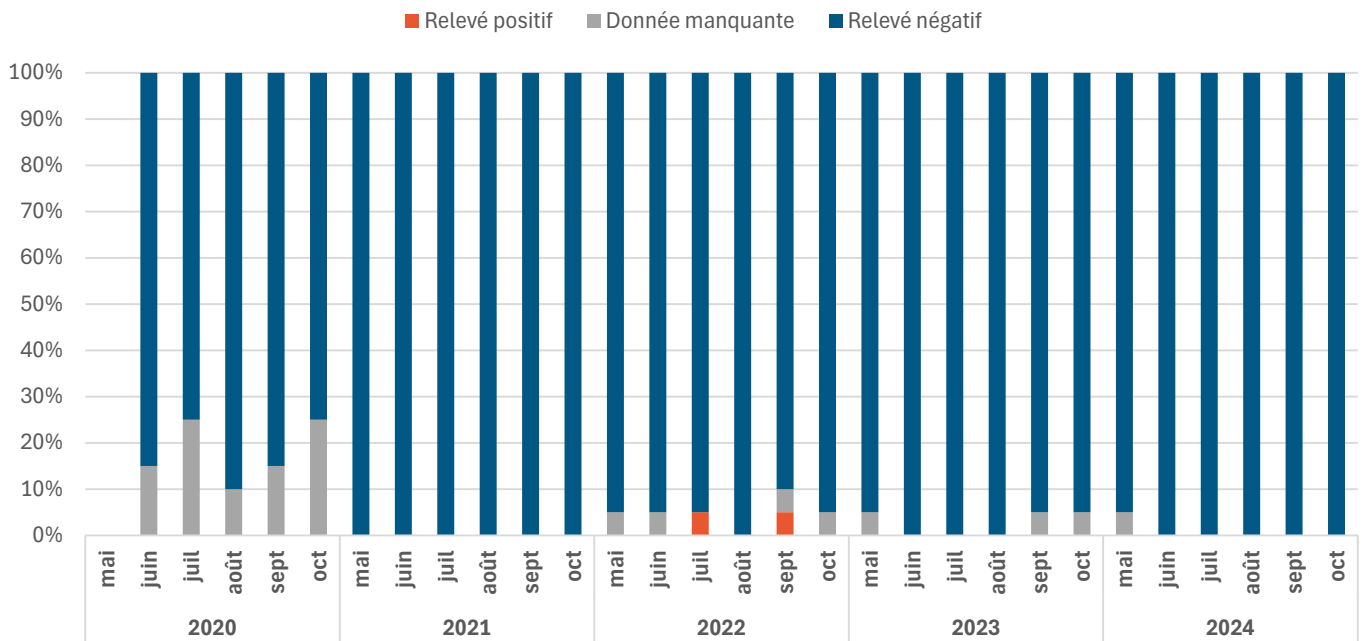
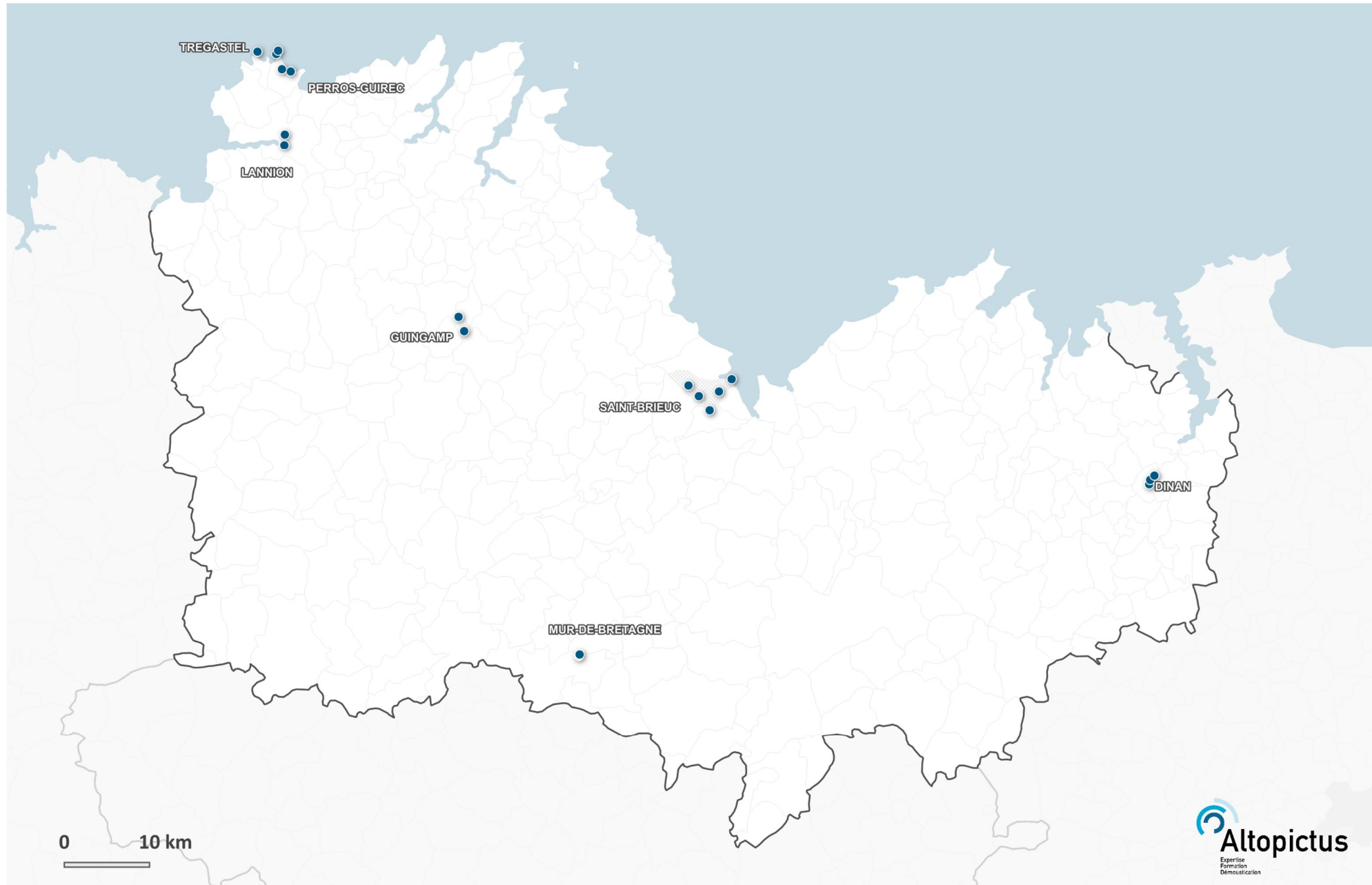


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET MANQUANTS ENTRE 2020 ET 2024 (SOURCE : ALTOPICTUS)

Sur la carte à échelle départementale, les emplacements des points sont parfois légèrement modifiés par rapport à la réalité pour éviter leur superposition. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparaît et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparaît en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



**Statut des communes**

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

**Résultats des pièges**

- Piège toujours négatif en 2024
- Piège positif au moins une fois en 2024

**Type de piège**

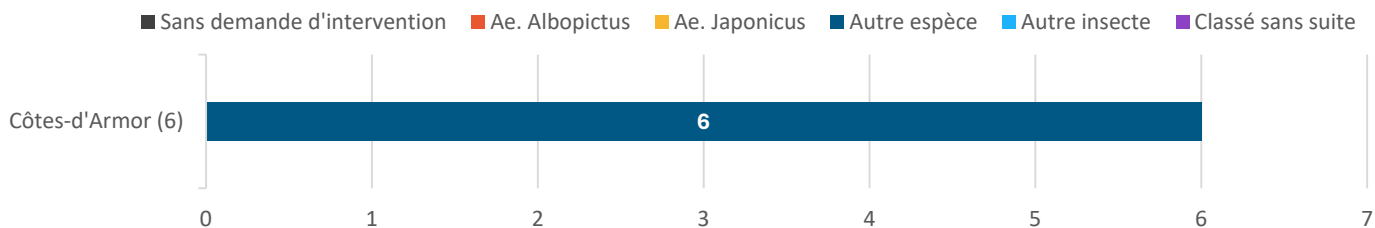
- Piège à imago
- Piège pondoir

**CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES DANS LES COTES-D'ARMOR EN 2024 (SOURCE : ALTOPICTUS)**



## 2.2 Surveillance par signalements citoyens

### ▪ Résultats des signalements reçus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre



6 signalements citoyens ont fait l'objet d'une alerte SI-LAV en 2024 et ont été analysés par Altopictus (figure 2, carte 2, annexe 3). Aucune espèce d'intérêt n'a été identifiée.

Cette année, le nombre de signalements avec demande d'intervention est en baisse par rapport à 2023, où 10 signalements avaient été reçus. De nombreux dysfonctionnements ont eu lieu cette année entre la plateforme signalement-moustique de l'ANSES et le SI-LAV. Il est donc possible que certains signalements n'aient pas été reçus.

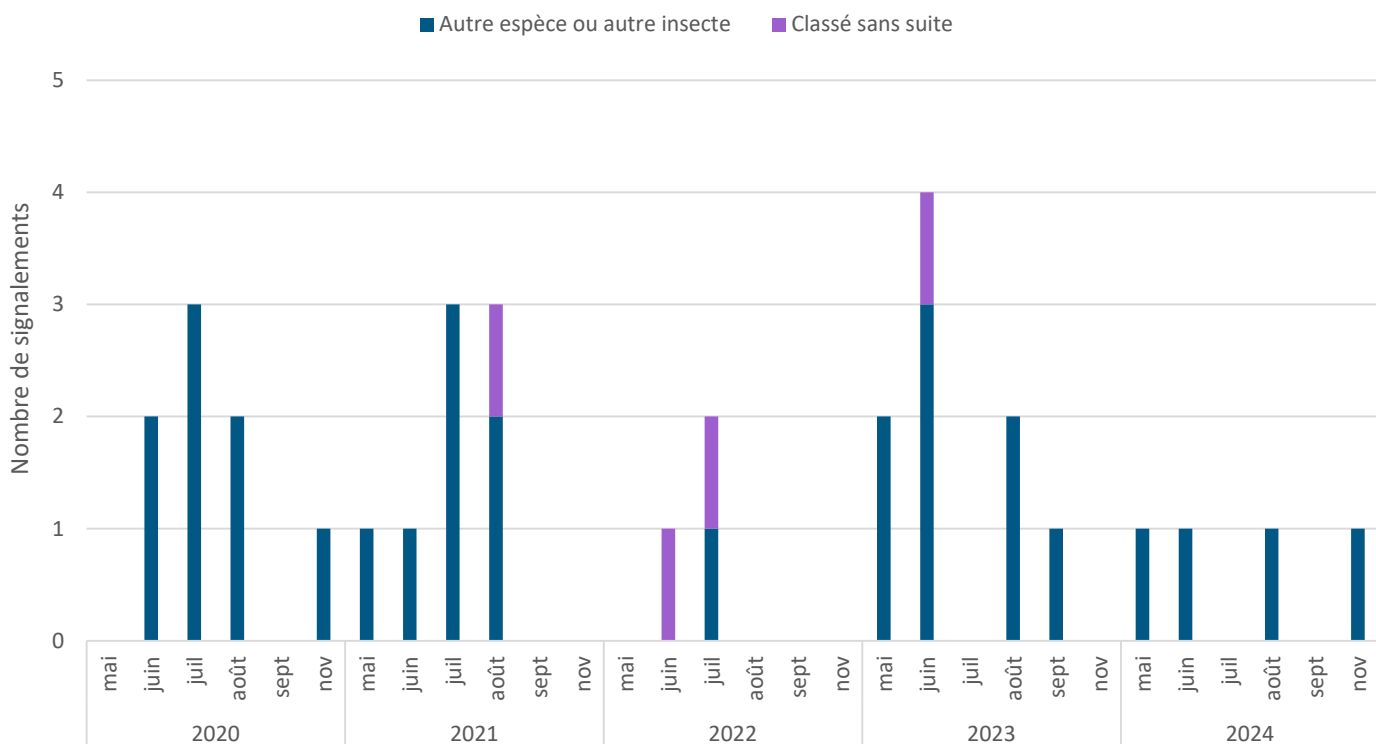
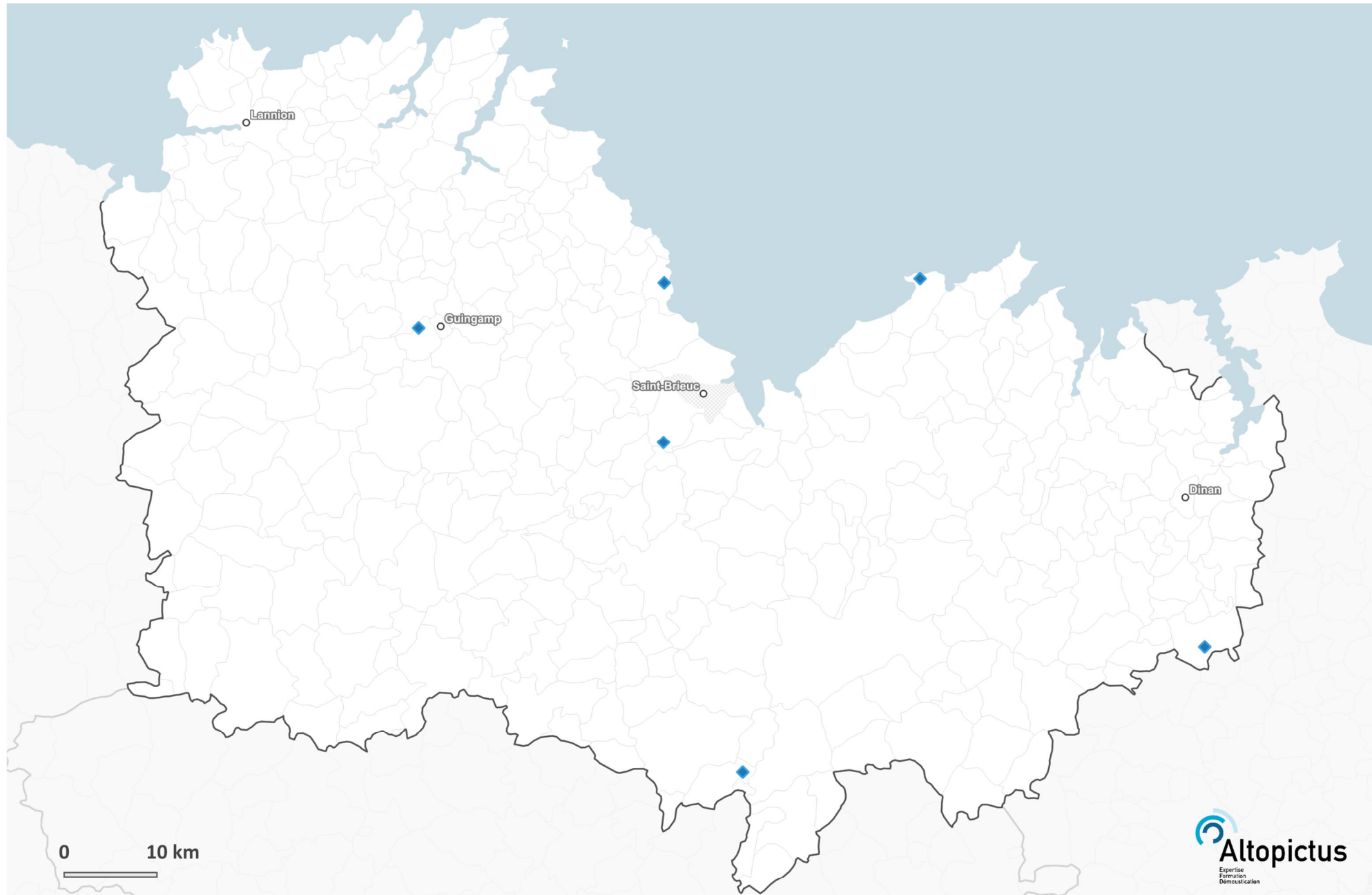


FIGURE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2024 DANS LES CÔTES-D'ARMOR (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)



**Statut des communes**

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

**Signalements citoyens**

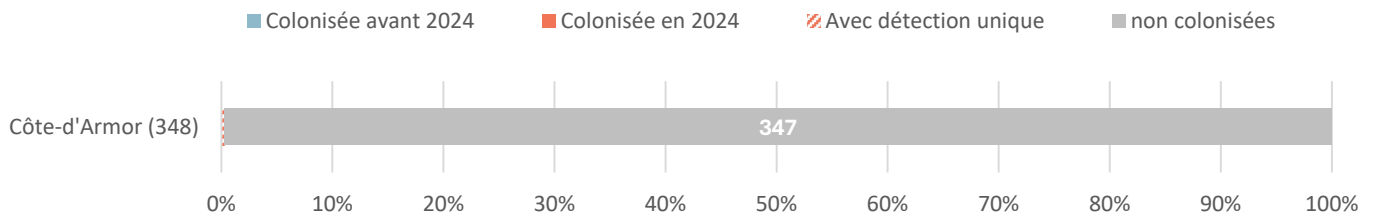
- Signalement négatif

**CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2024 DANS LES CÔTES-D'ARMOR (SOURCE : ALTOPICTUS)**

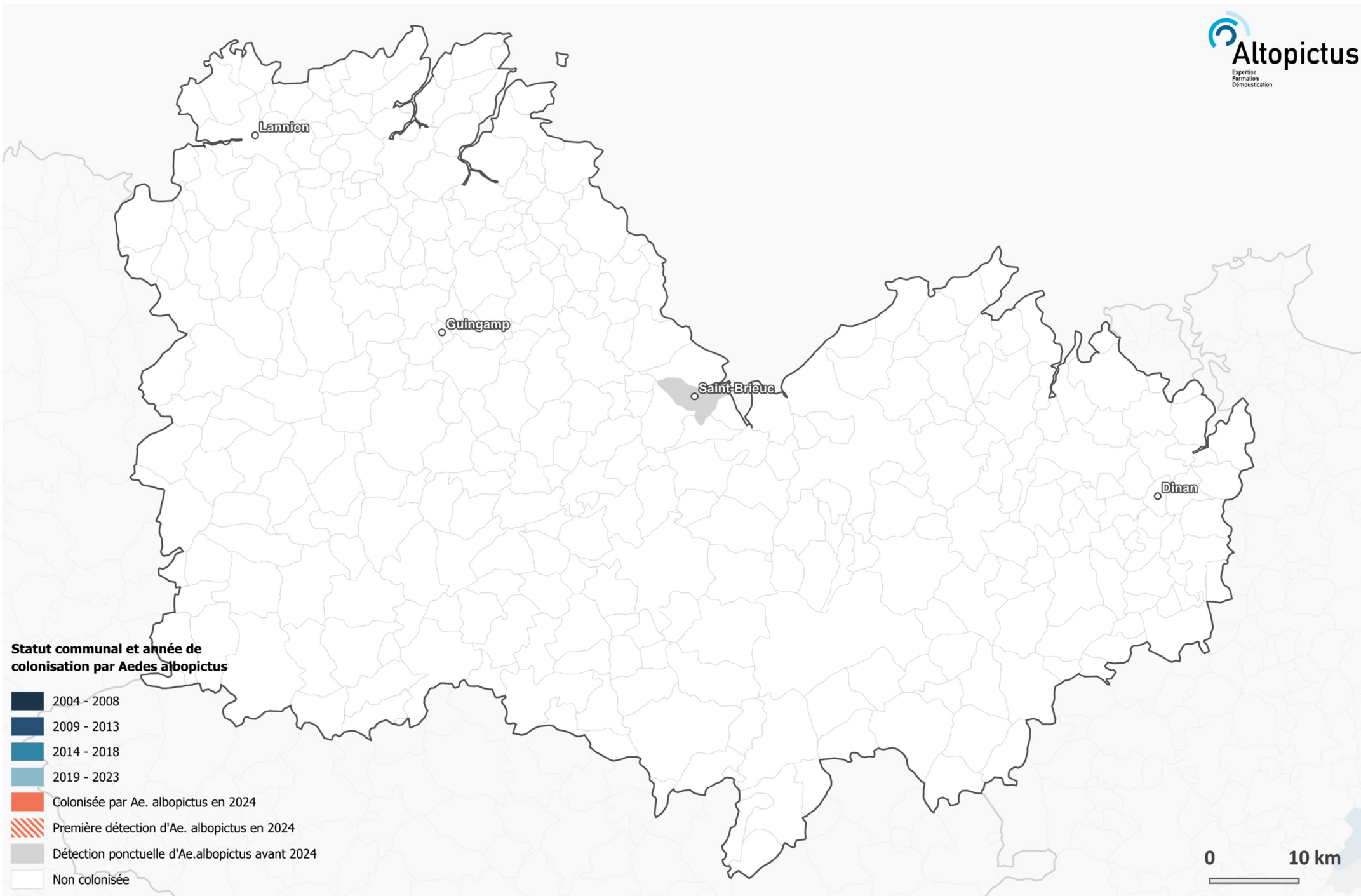
## 2.3 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.
- 



Aucun changement n'est à déclarer en 2024. La seule commune avec détection du département est Saint-Brieuc depuis 2022 (carte 3).



**CARTE 3 : HISTORIQUE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)**

### 3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle

Altopictus intervient sur des cas d'arboviroses lorsqu'ils sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés dans les communes colonisées du département. Si la présence d'*Aedes albopictus* (ou de tout autre vecteur de l'arbovirose en question) est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. Le département des Côtes-d'Armor n'étant pas classé colonisé par *Aedes albopictus*, les cas d'arboviroses déclarés n'entraînent aucune intervention de lutte anti-vectorielle.

		Dengue, Chikungunya, Zika, Fièvre jaune			
CAS IMPORTÉS <i>dont 11 sans demande d'intervention</i>	<b>11</b>	ENQUÊTES POSITIVES	0	TRAITEMENTS ADULTICIDES	0
		ENQUÊTES NÉGATIVES	0	TRAITEMENTS LARVICIDES	0

### 4. Autres opérations réalisées

#### 4.1 Actions de mobilisation sociale

En 2024, un webinaire de sensibilisation au moustique tigre a été délivré par Altopictus le 17 avril à destination des communes et sites surveillés.

#### 4.2 Diagnostics entomologiques

En 2024, l'actualisation du diagnostic du site de pneumatiques Trigone, à Guerlédan, a eu lieu le 25 juillet.

L'actualisation a permis de mettre en évidence un risque modéré d'implantation du moustique tigre :

- Importation des pneus de régions peu colonisées,
- Stockage des pneus à ciel ouvert,
- Traitement des pneus normalement inférieur à une semaine.

# Annexes

## ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES EN 2024

### Communes non colonisées

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
DINAN	3	6	19/04/2024	24/10/2024
GUINGAMP	2	6	25/04/2024	21/10/2024
LANNION	2	6	25/04/2024	21/10/2024
PERROS-GUIREC	2	6	25/04/2024	21/10/2024
SAINT-BRIEUC	5	6	25/04/2024	21/10/2024

### Site à risque d'importation – Site de pneus

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
TRIGONE - GUERLÉDAN	3	6	19/04/2024	24/10/2024

### Site à risque d'importation – Site de pneus

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
COTE DE GRANIT ROSE – PERROS-GUIREC et TREGASTEL	3	6	25/04/2024	24/10/2024

## ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DES PIÈGES

### Communes non colonisées

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
DINAN	22-20-015	RAS	0	S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	22-20-017	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	22-21-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
GUINGAMP	22-20-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	22-20-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
LANNION	22-20-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	22-20-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
PERROS-GUIREC	22-20-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	22-20-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
SAINT-BRIEUC	22-20-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	22-20-013	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	22-20-014	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	22-20-019	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	22-21-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

### Site sensible (site touristique)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
COTE DE GRANIT ROSE PERROS-GUIREC et TREGASTEL	22-20-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	22-20-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	HP	0	HP	0
	22-20-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

## Site à risques d'importation – Site de pneus

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
TRIGONE - GUERLÉDAN	22-20-020	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	22-20-021	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	22-20-022	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

### ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2024

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
24-02-00567	GRACES	31 janvier	<i>Culiseta annulata</i>
24-05-01573	PLOUASNE	23 mai	<i>Culiseta annulata</i>
24-06-01915	BINIC-ETABLES-SUR-MER	24 juin	<i>Aedes geniculatus</i>
24-08-02683	PLOUFRAGAN	21 août	<i>Culiseta annulata</i>
24-11-02204	ERQUY	28 nov.	<i>Culiseta annulata</i>
24-12-00075	SAINT-BARNABE	3 déc.	<i>Culiseta annulata</i>